

accueil » Emplois vie scolaire

## Emplois vie scolaire



### Les emplois vie scolaire, c'est quoi ?

Vous avez des difficultés pour trouver un emploi ? Vous voulez travailler dans une école, un collège ou un lycée ? Le Gouvernement a décidé une mobilisation exceptionnelle en faveur de l'emploi. Le ministère de l'éducation nationale s'est vu attribuer dans le cadre du plan de cohésion sociale 45 000 contrats.

» lire la suite



### Comment ça marche ?

Retrouvez toutes les infos pratiques sur les emplois vie scolaire : types de contrat, rémunération, marche à suivre pour être recruté, etc.

» lire la suite

### Où s'adresser ?

Consultez toutes les offres "emplois vie scolaire" disponibles.

» lire la suite

*La bataille pour l'emploi*



accueil » Emplois vie scolaire » Les emplois vie scolaire, c'est quoi ?

## Emplois vie scolaire

### Les emplois vie scolaire, c'est quoi ?

Dans le cadre de la Bataille pour l'emploi et du plan de cohésion sociale, le Ministère de l'éducation nationale propose **45 000 emplois vie scolaire** dans toute la France.

Si vous avez des difficultés pour trouver un emploi, vous pouvez être recruté ! Il n'y a pas de diplôme minimum requis ni de limite d'âge pour postuler.



Les emplois vie scolaire sont des postes **dans les écoles, les collèges et les lycées**.

**Les fonctions possibles**, selon les besoins de l'établissement et votre profil, sont les suivantes :

- aide aux élèves handicapés
- assistance administrative, notamment aux directeurs d'école primaire
- aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves
- participation à l'encadrement des sorties scolaires
- aide à la documentation
- aide à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives
- aide à l'utilisation des nouvelles technologies.



#### Pour aller plus loin

- » [Comment ça marche ?](#)
- » [Consultez toutes les offres "emplois vie scolaire" disponibles.](#)

» [Retour à la page d'accueil](#)

*La bataille pour l'emploi*



## Emplois vie scolaire



### Comment ça marche ?

#### Quels contrats ?

Les contrats emplois vie scolaire sont soit des contrats d'avenir (CA), soit des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ils remplacent les anciens contrats emploi solidarité (CES) et les contrats emploi consolidé (CEC).

Le **contrat d'avenir (CA)** est un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 2 ans et à temps partiel (26 heures hebdomadaires). Il est destiné aux personnes qui bénéficient, depuis au moins 6 mois, de minima sociaux (RMI, allocation de solidarité spécifique, allocation parent isolé ou allocation aux adultes handicapés). La personne employée bénéficie d'actions de formation et d'accompagnement. [» en savoir +](#)

Le **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** est un contrat à durée déterminée, d'une durée minimale de 6 mois, renouvelable deux fois, dans la limite de 24 mois. La durée hebdomadaire du travail prévue par le Ministère de l'éducation nationale est de 20 heures hebdomadaires. Le CAE est destiné aux personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. [» en savoir +](#)

#### Quelle rémunération ?

Pour les **contrats d'avenir (CA)**, la rémunération s'élève à **904,71 euros** (SMIC horaire à 8,03 euros applicable à compter du 1er juillet 2005), pour une durée hebdomadaire de travail de **26 heures**.

Pour les **contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**, la rémunération minimale est de **695,40 euros** (SMIC horaire à 8,03 euros applicable à compter du 1er juillet 2005), pour une durée de **20 heures** hebdomadaires.

#### Qui est l'employeur ?

L'employeur est l'établissement scolaire qui définit le profil de l'emploi.

#### Qui s'occupe du recrutement ?

Les emplois proposés et les candidatures sont recueillis par les agences locales pour l'emploi (ANPE). Elles proposent ensuite aux établissements une liste de personnes correspondant aux critères d'accès à ces emplois.

#### Quelle est la marche à suivre ?

Si vous êtes intéressé par les emplois vie scolaire, adressez-vous directement à l'ANPE pour y consulter les offres de votre région.



### Pour aller plus loin

- ❖ Les E.V.S. c'est quoi ?
- ❖ Consultez toutes les offres "emplois vie scolaire" disponibles.

❖ [Retour à la page d'accueil](#)

*La bataille pour l'emploi*



accueil » Emplois vie scolaire » Où s'adresser ?

## Emplois vie scolaire

### Où s'adresser ?

Consultez les offres d'emplois vie scolaire sur le site de l'ANPE

L'ANPE vous propose sur son site, toutes les offres d'emplois vie scolaire disponibles sur l'ensemble du territoire français en distinguant les emplois relevant des contrats d'avenir (CA) et ceux relevant des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Si vous souhaitez affiner votre recherche par critère géographique (département ou région) vous en avez la possibilité.

#### Trouver un emploi vie scolaire près de chez vous en quelques clics

##### Pour faire une recherche sélective par zone géographique

- Cliquez sur « Modifier les critères » lorsque vous arrivez sur la page ANPE consacrée aux emplois vie scolaire
- Allez dans la partie « Zone géographique » puis cliquez sur « Modifier »

##### Pour sélectionner les lieux où vous souhaiteriez trouver un emploi vie scolaire :

- Décochez la case « France entière »
  - Cochez la (es) région(s) ou le(s) département(s) qui vous intéresse(ent) et validez. Vous revenez alors au formulaire de recherche d'offres par critères.
  - Descendez en bas de page et cliquez sur « Lancer la recherche »
- Vous arrivez sur les offres d'emplois vie scolaire proposées dans la zone sélectionnée

» CONSULTER LES OFFRES

» Retour à la page d'accueil

*La bataille pour l'emploi*

